



**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2016-103

Objet :

**Rue des Prisons.
Déclassement de voirie.**

Délibération affichée le :

L'an deux mille seize et le treize décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de GIGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean François SOTO, Maire.

Étaient présents :

MM. SOTO Jean-François – SERVEL Olivier – CHRISTOL Marcel – SOREL Joëlle – LABEUR Martine (18h50) – BLANES Michel – COLOMBIER François – LEROY Annie – DURAND Véronique - DEHAIL Francine – SANCHEZ Marie-Hélène – VAILHE Bruno – FALZON Serge – LONGIN Thierry - DEBEAUCE Christine – CABOCHE Chrystelle – NADAL Olivier – ADELAERE Sylvain – MATEO Amélie – GOMEZ René – CONTRERAS Sylvie – LECOMTE Olivier – SUQUET Maguelonne

Pouvoirs : LABEUR Martine (18h50) à SOTO Jean-François - BIESSE Frédérique à SOREL Joëlle - BONNET Jean-Louis à COLOMBIER François – POURTIER Jean Luc à CHRISTOL Marcel - PANTALEONE Alexandra à SANCHEZ Marie-Hélène - EDMOND-MARIETTE Gérard à LECOMTE Olivier - DEJEAN Anne Marie à CONTRERAS Sylvie

Absents :

Convocation du 7 décembre 2016

Mme SANCHEZ Marie-Hélène est élu secrétaire à l'unanimité.

Monsieur Olivier SERVEL, adjoint délégué, informe les membres de l'assemblée que la rue des prisons, sur un espace de 35 m², supporte au-dessus du porche une habitation privée propriété ce jour de l'indivision BONNET/FAYOS.

Il convient, en conséquence, de déclasser du domaine public la rue des Prisons sur cette emprise de 35 m² et de procéder à une division en volume sur cette emprise de 35 m² de la rue des prisons :

- Volume 1 – rue des Prisons
- Volume 2 – 1^{er} niveau / appartement indivision BONNET/FAYOS

Dans la mesure où ce déclassement ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurée par la voie, ce déclassement est dispensé d'enquête publique préalable.

Après avoir entendu l'exposé de son Président, le Conseil par **29 voix POUR (unanimité)** émet un avis FAVORABLE pour :

- ✓ DECLASSER du domaine public la rue des Prisons sur cette emprise de 35 m²
- ✓ AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'acte authentique de déclassement de la rue des Prisons sur une emprise de 35 m² et tout autre document relatif à cette opération
- ✓ PROCEDER à la division en volume sur cette emprise de 35 m² de la rue des Prisons comme citée ci-dessus

Ainsi fait et délibéré à GIGNAC, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Jean-François SOTO.